

COMMUNICATION DE M. A. RUTOT.
LAMPES PALÉOLITHIQUES.

Dans mon travail intitulé : *Les cailloux de M. Thiullen* (1), décrivant la série des pierres à cupules qui m'avaient été données par le préhistorien parisien, j'ai notamment parlé d'une pierre ou plutôt d'un silex du volume du poing, présentant une cavité profonde, de forme extérieure rendue intentionnellement plus ou moins cubique, les bords de la cupule ayant été visiblement retouchés pour les égaliser et pour y creuser une petite dépression.

J'ai donné, figure 6 du travail précité, un bon dessin de cette pièce et j'ai émis l'hypothèse qu'elle a pu servir de lampe, sans toutefois qu'il existe de preuve de l'exactitude de cette manière de voir.

Cette pièce provient des amas de graviers de bas niveau exploités dans les ballastières de Billancourt, près de Paris.

Je croyais que la question de l'existence de lampes pendant le Quaternaire inférieur resterait encore indéfiniment indécise, lorsque j'ai reçu récemment une note (2), montrant que la solution du problème pourrait être un jour acquise.

En effet, M. Gillet annonce qu'il a recueilli, à la base du Quaternaire, une moitié d'un rognon de silex creux, ne portant que des traces rudimentaires de travail, mais dont l'intérieur était tapissé d'une substance grasse complètement oxydée.

L'analyse de cette substance grasse, faite par M. Senglé-Ferrière, sous-chef du Laboratoire municipal de Paris, a conduit à la conclusion suivante :

« Il résulte cependant des données obtenues que l'on ne se trouve pas en présence d'une huile végétale ou de poisson, mais d'une graisse, complètement oxydée, paraissant d'origine animale. »

Voilà donc de bien grandes probabilités que la pierre à cupule de M. Gillet ait pu être utilisée comme lampe.

Une autre question se pose : Quel est l'âge de cette pièce ?

(1) A. RUTOT, *Les cailloux de M. Thiullen*. (MÉM. DE LA SOC. D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES, t. XXI, 1903.)

(2) M. GILLET, *Une lampe en pierre trouvée à Billancourt (Seine) à la base du Quaternaire inférieur*. (BULL. DE LA SOC. PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, 1905.)

D'abord, pour ce qui concerne le silex à cupule qui m'avait été donné par M. Thieullen, j'ai dit qu'il avait été recueilli dans les ballastières de Billancourt, exploitations où le gravier présente un mélange d'industries éolithiques et paléolithiques inférieures.

Le dernier brassage a dû se produire vers la fin de l'époque chelléenne.

Pour ne pas trop vieillir la pierre de M. Thieullen, je lui ai accordé l'âge chelléen, quoique pouvant parfaitement être plus ancienne.

La pièce de M. Gillet, bien que provenant aussi de Billancourt, n'a pas été trouvée dans une ballastière, mais dans une sablière, ce qui est tout autre chose.

L'auteur donne la coupe de cette sablière, mais j'avoue n'y pas voir fort clair.

La lampe a été recueillie à 12 mètres de profondeur, à la base d'une série de couches qui sont, en partant du haut :

- 1° Humus;
- 2° Diluvium rouge (couche d'altération superficielle avec rubéfaction du dépôt sous-jacent);
- 3° Tuf;
- 4° Sable gris;
- 5° Lit de gravier plus ou moins discontinu;
- 6° Sable rouge;
- 7° Craie blanche.

La pièce se trouvait à la base du sable rouge, presque au contact de la craie, et au même niveau, ajoute M. Gillet, on rencontre des « silex taillés », des dents d'*Elephas antiquus* et d'Équidés.

La donnée fournie par l'*Elephas antiquus* est suffisamment précise, mais les mots « silex taillés » ne sont suivis d'aucune espèce d'explication.

Il serait cependant bien important de savoir que sont ces « silex taillés ».

Je m'imagine que si M. Gillet avait pu les déterminer, que si c'étaient, par exemple, des coups-de-poing chelléens ou des pointes moustériennes, il nous l'aurait dit.

Ce silence m'engage donc à penser que les « silex taillés » dont il est question pourraient bien n'être que des *Éolithes*, ce qui s'accorderait parfaitement bien avec la présence de l'*Elephas antiquus*.

Dès lors, le sable rouge n° 6 pourrait être l'équivalent de notre Quaternaire inférieur ou *Moséen*, et les couches supérieures 5, 4, 3

et 2 appartiendraient à notre terme Quaternaire moyen (partie inférieure) ou *Campinien*.

Mais alors le sable rouge qui a fourni la lampe étant moséen, celle-ci aurait été trouvée à la base du Moséen de la basse terrasse, c'est-à-dire au niveau stratigraphique exact de notre industrie éolithique *mafflienne*.

Dès lors le Mesvinien, s'il existait, occuperait le niveau du faible cailloutis n° 5, et dans le sable n° 4, on rencontrerait seulement les instruments chelléens.

De par sa coupe même, je ne puis donc accepter l'âge chelléen que donne M. Gillet à la pièce qu'il a décrite.

Sa lampe serait bel et bien *éolithique mafflienne*.

J'ajouterai que, dans la position où elle a été trouvée, il est moins étonnant qu'on y ait encore rencontré des traces de matières grasses que si elle avait été recueillie dans le cailloutis des ballastières.

Dans le sable rouge où elle se trouvait, peut être même renversée, c'est-à-dire le fond en l'air, — ce que l'auteur ne dit pas, — la pièce a été certainement mieux placée à l'abri de l'aération et des remous d'eaux et des graviers que dans les grandes accumulations de cailloux voisines.